

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

N°26-IV

Le mercredi 4 février 2026 à 17h50, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à VOIRON.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de voix :	9 024,37

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Barbara SCHUMAN, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS
François OLLEON
Eric SAVIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Franck FLEURY à Philippe CARDIN
Jean-Luc CORBET à Laurent THOVISTE
Florent CHOLAT à Vincent FRISTOT
Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN

OBJET : Affectation des résultats du budget 2025

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025 de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Affectation au budget 2025 des résultats de fonctionnement en €		
Résultat de gestion 2025 de l'exercice	+	75 171,52
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	+	371 725,15
Résultat de fonctionnement cumulé	+	446 896,67
Besoins réels de la section d'investissement en €		
Résultat de gestion 2025	+	52 074,97
Excédent 2024	+	96 899,02
Résultat de clôture (001)	+	148 973,99

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide le report du résultat excédentaire de fonctionnement des exercices antérieurs au chapitre 002 du budget 2026 pour 446 896,67 €

Vote : à l'unanimité

Fait à Voiron, le 4 février 2026

Le Président,

Joël GULLON

